



ADHÉRER À AGATE



# ÊTRE ADHÉRENT À L'AGENCE

## Avantages

### Un accès à un bouquet de services gratuits



**Adhérer  
à Agate  
donne  
accès à un  
bouquet  
de services  
spécifiques**

#### Une ligne privilégiée

Les techniciens et élus des collectivités adhérentes peuvent saisir les services d'Agate - par téléphone ou par mail - en cas de questionnement, de préoccupation ou pour une simple réassurance portant sur tous les domaines de la gestion locale : juridique, finances, fiscalité, urbanisme, environnement, numérique, tourisme... Une réponse précise et contextualisée est apportée pour faciliter la prise de décision du demandeur.

#### QUELQUES EXEMPLES PARMIS LES QUESTIONS POSÉES :

- Comment la commune peut-elle intervenir pour faire entretenir une parcelle en friche ?
- Comment rédiger une délibération d'affectation des résultats ?
- Est-il possible d'autoriser dans le jardin du souvenir du cimetière communal la dispersion des cendres d'une personne n'étant pas domiciliée ni décédée sur le territoire de la commune ?
- Puis-je exercer le droit de préemption urbain sur une partie d'une grande parcelle ?

#### Une Assistance informatique complémentaire / Hotline

Au-delà de l'assistance technique dédiée à tous les utilisateurs des solutions Berger Levrault, les adhérents bénéficient d'une assistance « métiers » dans le domaine de la paie, de la comptabilité, des élections, de l'état civil et de la gestion des ressources humaines.

#### QUELQUES EXEMPLES D'ASSISTANCE MÉTIERS PARMIS LES SOLLICITATIONS DE LA HOTLINE :

- Aide à la création d'une décision modificative
- Assistance à l'élaboration de l'affectation de résultat et de l'équilibre du budget primitif
- Aide aux calculs de rappels de paie.

#### Un premier conseil pour engager son projet

Avant de lancer leur projet d'aménagement, d'urbanisme, numérique, une procédure ou une démarche particulière (concertation, délégation, appel à projet...), les adhérents bénéficient d'un premier échange pour disposer d'un regard extérieur, de préconisations en termes de méthodes d'orientation ou de mises en relation.

#### QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONNEMENT :

- Comment entamer une réflexion sur l'évolution de la gestion de mon camping ?
- Comment engager un processus de concertation sur le projet de centre-bourg ?
- Je souhaite une plateforme d'échange numérique avec mes administrés : comment m'y retrouver ?
- Quelle procédure mobiliser pour faire évoluer mon Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

## La participation aux événements d'Agate

Tout au long de l'année, les adhérents d'Agate peuvent également assister aux rendez-vous thématiques organisés par l'agence : matinées d'information, ateliers, clubs utilisateurs, etc. Ces temps d'échanges privilégiés leur permettent de parfaire leurs connaissances, de partager leurs expériences, de rencontrer leurs pairs dans une ambiance studieuse et conviviale !

### QUELQUES EXEMPLES D'ÉVÉNEMENTS :

- Matinée du numérique (janvier 2023)
- Webinaire sur la professionnalisation des acteurs du tourisme (février 2023)
- Matinée d'information sur les principales évolutions législatives et réglementaires estivales (septembre 2023)
- Présentation du Projet de Loi de finances 2024 (novembre 2023)
- Matinée de sensibilisation sur la végétalisation des cours d'école (novembre 2023).
- Webinar du Club Utilisateurs des logiciels Berger-Levrault (janvier & mars 2024)

## BON À SAVOIR

Au titre de votre adhésion, vous serez amenés à recevoir des communications de notre part dans le but de vous informer de l'organisation d'événements et rendez-vous thématiques, des formations dispensées et des actualités d'Agate (Assemblée Générale, nouveaux services...).

## Un régime spécifique pour l'Assistance technique

**L'Assistance technique est réservée aux missions d'expertises légères ne nécessitant pas de travaux d'études ou de recherches spécifiques.**

Dans le cadre de la politique de solidarité territoriale du Conseil départemental de la Savoie, l'Assistance technique, réservée aux collectivités savoyardes adhérentes, bénéficie d'un ticket modérateur en fonction de la richesse de la collectivité (barème départemental variant entre 20 et 78 %). Elle fait systématiquement l'objet d'une proposition d'intervention et d'un conventionnement.

## Une tarification spéciale « adhérent »

Nos adhérents disposent de manière systématique d'une **tarification spéciale** qui permet de bénéficier de l'ensemble de nos **interventions à un prix extrêmement réduit**, qu'il s'agisse de formations, de missions...

**Agate est reconnue comme Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), un label national.**



Il est le signe de notre engagement à accompagner les territoires et acteurs locaux dans les nécessaires transitions environnementales et sociétales. L'adhésion à AGATE-CPIE de Savoie participe au portage de ce label qui offre la force d'un réseau de près de 80 associations.

# ÊTRE ADHÉRENT À L'AGENCE

## Adhésion

« Je souhaite adhérer, comment est calculé le montant de la cotisation ? »

Pour les collectivités savoyardes, la cotisation est déterminée selon leurs capacités contributives et leur démographie. Elle se compose d'une part forfaitaire et d'une part variable :

### Cotisation forfaitaire

- **290 €** pour les communes et **630 €** pour les intercommunalités  
*la cotisation étant modulée sur le barème de subvention publié par le Conseil départemental de la Savoie, le plancher de cotisation pour les communes est de 160€.*
- **420 €** pour les syndicats à vocation scolaire et sociale
- **9200 €** pour les syndicats mixtes et établissements publics
- **1150 €** pour les syndicats de pays.

### Part variable

- Calculée sur la démographie de la collectivité (Population DGF)
- Sur la base de 0.18 € par habitant pour les communes et les intercommunalités.

### Plafond de cotisation

- **1500 €** pour les communes
- **2300 €** pour les communautés de communes
- **5800 €** pour les communautés d'Agglomération.

Pour les autres acteurs du territoire (associations, groupements de citoyens, particuliers...), le montant de la cotisation est fixe, d'un montant de 50 €.

# POURQUOI ET COMMENT faire appel à Agate ?



## JE SUIS

une collectivité,  
un élu,  
un technicien,  
une association,  
un groupe de citoyens,  
...



## J'AI

une question,  
une problématique,  
un projet,  
...



## JE PRENDS CONTACT

-  04 79 68 53 00
-  [contact@agate-territoires.fr](mailto:contact@agate-territoires.fr)
-  [www.agate-territoires.fr](http://www.agate-territoires.fr)
-  @Agate.territoires    @Agate\_agence
-  Agate - Agence alpine des territoires



## JE TROUVE

conseil,  
orientation,  
mise en œuvre,  
soutien technique,  
mise en relation,  
formation  
...

# Nous contacter



## NOUS CONTACTER :

 04 79 68 53 00

 [contact@agate-territoires.fr](mailto:contact@agate-territoires.fr)

RETROUVEZ-NOUS SUR : [www.agate-territoires.fr](http://www.agate-territoires.fr)

 @Agate.territoires

 @Agate\_agence

 Agate - Agence alpine des territoires



25 rue Jean Pellerin  
**Evolution**  
*Bienvenue*

-  EPFL
-  Métropole Savoie
-  Agate
-  Savoie Nordic
-  OT73 Savoie Mont Blanc
-  CAUE
-  ADIL
-  MS-Architecte



**Agate - Agence alpine des Territoires**  
Bâtiment Évolution - 25, rue Jean Pellerin CS 32631  
73026 Chambéry Cedex  
04 79 68 53 00 - [contact@agate-territoires.fr](mailto:contact@agate-territoires.fr)